



Facture trop tardive et pas de contrat avec Véolia

Par **Darvador**, le **28/02/2019** à **21:19**

Bonjour,

Je suis rentré dans mon logement en octobre 2014. Le mandataire m'a dit que l'eau était comprise dans les charges. Le compteur n'était pas fermé. Il y a relevé le relevé du compteur d'eau et inscrit dans le bail.

Octobre 2018, un agent Véolia se présente à mon domicile pour relevé celui-ci, une facture de 4.200 € avec une consommation de 1.000 m³, facture que je n'ai pas encore payée.

28 janvier 2019, lettre d'alerte de suspicion de fuite d'eau sans nouvelles de mon proprio malgré mes 2 recommandés, j'ai fait les travaux moi-même (changer WC, mitigeur, robinet d'eau).

- puis-je demander une réduction vu qu'aucun agent est passé pendant 4 ans ?
- puis-je demander une réduction vu les courriers arrivés tardivement ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **01/03/2019** à **06:12**

Bonjour,

Vous pouvez demander tout ce que vous voulez, même l'incroyable. Obtenir gain de cause est une autre problématique. Voyez votre ADIL pour effectuer votre demande.